



PLAIDOYER
PETITE
ENFANCE

GroupesOS
Entreprendre au profit de tous

« L'éducation en crèche a plus d'impact social que les études universitaires »



La période sensible des 0-3 ans est un âge fondateur, durant lequel se forment les possibilités de développement, d'épanouissement et de bien-être de l'enfant, le lien avec ses parents et l'apprentissage de son environnement. C'est également l'âge auquel les inégalités commencent à se faire ressentir : le degré de précarité ou d'aisance, le niveau d'éducation des familles influent déjà sur le nombre de mots maîtrisés par l'enfant ; les petites filles et les petits garçons commencent à intégrer les attentes différenciées des adultes en fonction de leur genre, les enfants en situation de handicap font l'expérience de l'altérité quand leurs retards de développement conduisent parfois à les exclure des activités de groupe.

Les modes d'accueil collectif de la petite enfance, dont les crèches font partie, ont longtemps été envisagés sous le prisme sanitaire – veiller sur la santé de l'enfant – puis économique – favoriser l'activité des femmes. Désormais, la prise de conscience autour des enjeux de développement de l'enfant

à ce moment crucial de sa vie, largement favorisée par les recherches en neurosciences, conduit à reformuler les attentes de la société envers les modes d'accueil collectifs. Le prisme éducatif apparaît à présent comme primordial. Les crèches sont en première ligne dans l'accueil de la petite enfance, et doivent maintenant se recentrer sur l'objet premier de leur mission – l'enfant – comme destinataire principal de leurs projets éducatifs et pédagogiques, de leur mode de fonctionnement.

La crèche a le pouvoir de devenir un acteur fort de compensation des inégalités de départ, en mettant en œuvre des projets éducatifs à l'impact démontré, déjà expérimentés et ayant fait leurs preuves – que ce soit dans le domaine des inégalités sociales ou celui, plus récent, des inégalités de genre. Elle doit également devenir un lieu d'accueil inconditionnel, capable notamment de proposer un accueil de qualité et inclusif pour les enfants en situation de handicap. Pour cela, il ne suffit pas de réfléchir à la manière d'accueillir l'enfant : l'accompagnement de sa famille est un corollaire indispensable à ces projets éducatifs ; et la montée en compétence des professionnel·le·s, en nombre suffisant, est également une condition majeure de réussite. C'est en développant une politique ambitieuse autour de ces 3 axes, à la hauteur des enjeux d'égalité des chances qu'elle recouvre, que nous nous donnerons les moyens de réaliser un investissement social des plus efficaces et rentables pour l'ensemble de la société. La crèche a le potentiel de devenir une clinique éducative du quotidien, ayant autant d'impact sur la vie de chacun·e que les études universitaires. L'ensemble des professionnel·le·s de nos établissements sont engagé·e·s pour faire vivre ces objectifs : donnons-leur les moyens de développer le meilleur accueil possible, dès les premiers pas.

Céline Legrain

Directrice générale Crescendo

 @CelineLegrain

 CelineLegrain

GroupesOS
Jeunesse

CREScENDO
GroupesOS

Accueil en crèche, éducation par le sport, parrainage de proximité, hébergement, accompagnement et orientation d'enfants et d'adolescent·e·s en difficulté ou en danger... GROUPE SOS Jeunesse, premier acteur de Protection de l'enfance au niveau national, intervient auprès de plus de 90 000 enfants et jeunes majeur·e·s chaque année. Adaptant nos actions en fonction de chacun·e, nous veillons, dans la mesure du possible, à préserver les liens familiaux. Des tout-petits aux jeunes majeur·e·s, nous agissons pour une réelle égalité des chances.

Crescendo assure depuis plus de 50 ans la création, le développement et la gestion d'établissements d'accueil de jeunes enfants, tout en développant des dispositifs permettant de répondre aux besoins des familles ayant des enfants de moins de 6 ans. Crescendo est l'un des premiers gestionnaires de crèches privées à but non lucratif de Paris, ce qui lui permet de concilier un objectif d'inclusion de tou·te·s les enfants et un esprit d'innovation sociale. Afin d'être au plus près des besoins de son public, chaque lieu d'accueil s'inscrit dans une dynamique innovante, territoriale et partenariale entre les équipes, les familles et les pouvoirs publics. Ouvertes à tous·tes et conformes à nos valeurs de respect de la différence et de promotion de la mixité, les équipes de Crescendo accueillent des enfants en situation de handicap et des familles en difficulté.

NOS PROPOSITIONS :

- 1. Mettre en œuvre des projets éducatifs et pédagogiques -à impact démontré- de compensation des inégalités sociales et de genre. Garantir l'accueil inconditionnel et l'inclusion des enfants en situation de handicap.**
- 2. Renforcer l'accompagnement de la parentalité dans les crèches, en combinant l'accompagnement des parents pendant les temps d'accueil et l'ouverture des crèches le week-end pour des temps conviviaux et informels à destination des familles du quartier.**
- 3. Mener une campagne nationale de revalorisation des métiers de la petite enfance, pour assurer une montée en compétence des professionnel·le·s à la hauteur de l'investissement social attendu.**

Porter un projet éducatif ambitieux, clef de l'égalité des chances

La crèche joue un rôle majeur dans le développement global de l'enfant, et donc dans **l'égalité des chances** entre les personnes, dont les effets se mesurent bien après l'enfance. Il ne s'agit pas de dire qu'elle impacte davantage que le milieu familial : le niveau de vie des parents, leur milieu social, leur niveau d'éducation et l'éducation qu'ils donnent aux enfants demeurent les principaux facteurs impactant les petits enfants et leur développement. Il s'agit plutôt d'affirmer que **l'accueil collectif**, s'il est assuré par des professionnels formés dans ce sens, a le potentiel de compenser une partie des inégalités de départ.

Cette mission est cohérente avec **l'évolution du rôle sociétal dévolu aux modes d'accueil collectif**. Conçue à l'origine pour des visées sanitaires, la crèche a évolué au fil du temps pour s'inscrire dans des politiques natalistes, de conciliation de la vie personnelle et professionnelle en soutien au travail des femmes. Cela se reflète d'ailleurs dans l'attribution historique de ce portefeuille au Ministère de la Santé, quand d'autres pays (Suède, par exemple) le placent sous l'égide de l'Éducation nationale. Or, **le développement des neurosciences a permis d'appréhender largement l'impact du contexte dans lequel évolue l'enfant sur ses capacités d'apprentissage futures**. Ainsi la mission de la crèche se recentre aujourd'hui sur l'intérêt de l'enfant et son développement. Le projet éducatif et pédagogique prend alors toute son importance.

L'accueil en crèche en France est majoritairement régi par un **principe de neutralité** : un accueil identique pour tous les enfants. Cependant, **un accueil identique nie les inégalités de fait qui proviennent du contexte de vie de l'enfant** : genre, classe sociale, espace familial, etc. Seule une **politique volontariste de compensation des inégalités de départ** peut amener, au-delà de l'égalité de traitement,

une égalité de fait. Il s'agit donc de **prévenir** au maximum les répercussions des inégalités de départ sur le développement de l'enfant, **plutôt que de réparer** leurs effets tout au long de la vie.

Nous avons choisi de nous concentrer sur deux inégalités de départ, sur lesquelles la crèche peut agir : les **inégalités sociales**, et les **inégalités de genre** ; ainsi que sur **l'accueil adapté des enfants en situation de handicap et de leurs familles**.

Inégalités sociales : prévenir plutôt que réparer

Différentes inégalités de développement sont **fortement corrélées au milieu familial** des jeunes enfants : **développement langagier** (nombre de mots maîtrisés), apprentissage, codes de socialisation, et **stimulation cognitive** : les enfants de familles en grande précarité **subissent plus de stress** en raison d'un environnement moins sécurisant, et sont **moins stimulés sur le plan cognitif** dès le plus jeune âge. Et la recherche a largement démontré la persistance de ces inégalités tout au long de la vie ; avec une difficulté plus importante à le compenser à un âge plus avancé¹. Il est donc nécessaire de **recentrer les objectifs des modes d'accueil vers le développement de l'enfant**, qui doit être le pivot central des projets des établissements.

Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur des expérimentations à impact mesuré. Des programmes expérimentaux ont été menés notamment aux États-Unis et en France, se basant sur des **investissements sociaux dans les crèches**, visant à accompagner le développement des enfants de manière individualisée. Ces programmes sont qualifiés par le Prix Nobel d'économie James Heckman **d'investissement social le plus « rentable »**². Il a montré comment un **accompagnement**

très renforcé auprès d'enfants issus de milieux défavorisés – incluant à la fois des **aspects éducatifs** centrés sur l'enfant **et du soutien à la parentalité** – peut avoir un impact considérable sur la vie des enfants en question : meilleur emploi, meilleure santé, vie plus épanouie... Avec une évaluation s'étendant jusqu'aux 40 ans des enfants suivis. **Le retour sur investissement est de 17 dollars pour 1 dollar investi**, en prenant notamment en compte les coûts économiques et sociaux évités³.

Des programmes suivant une logique similaire sont actuellement mis en œuvre en France : nous pouvons par exemple citer Jeux d'enfants⁴ et Parler Bamin⁵, programme de développement du langage.

La principale inégalité constatée chez les enfants de deux ans est en effet le développement langagier, ou le nombre de mots connus, fortement corrélé à la situation familiale (précarité, niveau d'études de la mère, etc.). Or, les expérimentations étudiées ont montré l'impact positif du mode de garde collectif sur le niveau de langage, et plus encore quand un programme éducatif et pédagogique innovant est mis en place⁹. Ces programmes influent fortement sur les capacités comportementales, de vie en société, de savoir-être, notamment pour les enfants de familles défavorisées ; permettant ensuite une meilleure inclusion.

Ainsi, les dépenses consenties à des projets éducatifs forts en petite enfance, ciblant les enfants selon leurs singularités, leur stade de développement et leur milieu d'origine sont prouvés comme étant non des coûts, mais bien des investissements extrêmement rentables pour la société dans son ensemble, permettant de limiter la reproduction des inégalités. Rappelons que **la France est l'un des pays les plus touchés par les inégalités éducatives** : c'est le pays de l'OCDE dans lequel les élèves ont le plus de chance d'être en difficulté scolaire quand ils sont issus d'un milieu défavorisé, et inversement¹⁰. Et

(1) Investissons dans la petite enfance L'égalité des chances se joue avant la maternelle, Rapport Terra nova, 2017

(2) Benefits, costs, and explanation of the Highscope Perry preschool program, Lawrence J. Schweinhart

(3) Investissons dans la petite enfance L'égalité des chances se joue avant la maternelle, Rapport

Terra nova, 2017

(4) Programme éducatif de compensation des inégalités inspiré du programme Carolina Abecedarian, expérimenté notamment par la ville de Lille

(5) Programme éducatif de compensation des inégalités langagières chez les tout-petits, développé en France

4 ans

À 4 ans, en entrant à l'école, un·e enfant issu·e d'une famille favorisée a entendu **30 millions** de mots de plus qu'un·e enfant issu·e d'une famille défavorisée⁶ ; et il ou elle aura bénéficié de **1500 heures** de lecture, contre **25**⁷.
En une heure, il ou elle échange deux fois plus de mots avec ses parents⁸.

ces inégalités ont une **forte répercussion tout au long de la vie** : les inégalités de revenu et d'éducation entre les parents entraînent des écarts de développement cognitif entre leurs enfants, qu'ils aient 3 ou 18 ans¹¹.

Afin que ces programmes soient adaptés aux besoins des enfants, il est indispensable qu'ils soient de **haute qualité et couplés avec du soutien à la parentalité**¹². Par ailleurs, proposer d'instaurer de tels projets pédagogiques et éducatifs dans les accueils collectifs nécessite que ceux-ci remplissent des objectifs de **mixité sociale**, afin que les enfants issus des familles en ayant le plus besoin en profitent. **Afin d'accroître l'accès aux crèches pour les familles précaires ou en difficulté**, il est nécessaire d'améliorer des procédures d'attribution des places et le **barème du bonus de mixité sociale**. Afin de réellement favoriser la mixité, celui-ci devrait être **calculé en fonction du pourcentage de familles précaires accueillies -et non du revenu moyen des familles accueillies**¹³.

C'est une démarche visant la **prévention plutôt que la réparation des inégalités, bénéfique en termes de protection et de développement de l'enfant, d'économie** - notamment par le coût évité de prises en charges ultérieures plus coûteuses et le cercle vertueux d'une croissance inclusive - **et de cohésion sociale**.

(6) Hart & Risley, 1984

(7) Adams & al. 1990

(8) Hart & Risley, 1984

(9) Investissons dans la petite enfance L'égalité des chances se joue avant la maternelle, Rapport Terra nova, 2017

(10) Enquête PISA, OCDE, 2015

(11) Investissons dans la petite enfance L'égalité des chances se joue avant la maternelle, Rapport Terra nova, 2017

(12) Ibid

(13) L'attribution du bonus mixité est en effet calculé selon la moyenne des revenus des familles accueillies, conduisant les crèches à sélectionner les familles afin d'avoir suffisamment de familles à bas revenus pour en bénéficier. Au lieu de favoriser la mixité, il conduit donc à créer des crèches séparées entre familles précaires (bénéficiant donc du bonus) et familles aisées (payant davantage de frais en fonds propres). Un calcul en pourcentage de familles précaires permettrait donc de recentrer le bonus sur son objectif de mixité.

(14) 35% des familles accueillies dans nos établissements payent des PF inférieur à 1€/40% des familles ont un revenu annuel net imposable inférieur à 30 000€.



Une initiative du GROUPE SOS Mixité sociale dans les crèches Crescendo

Crescendo contribue à la mixité d'accueil avec plus de 30 % de ses crèches implantées au sein de quartiers prioritaires de la ville (QPV). Plus concrètement encore, ce sont 35 %¹⁴ d'enfants issu·e·s de milieux aux revenus modestes qui sont accueilli·e·s au sein de nos établissements.

Dans nos crèches, l'accueil des publics fragiles fait partie intégrante du socle de compétences des professionnel·le·s. Ils et elles travaillent autour d'un projet spécifique favorisant le langage, l'éveil culturel, la confiance en soi, l'éveil moteur et sensoriel, les expérimentations, l'ouverture aux autres... Le projet inclut évidemment les familles : l'accompagnement des parents, voire leur emploi ou formation par le biais notamment de nos crèches à vocation d'insertion professionnelle (crèches AVIP).

Cependant, face à des publics en grande difficulté sociale, les différences de normes et d'attitudes peuvent questionner les professionnel·le·s. Les temps d'observation, de réunion et d'élaboration sont alors fondamentaux. Par ailleurs, ce projet ne peut être travaillé qu'avec le soutien des médecins, des infirmier·ère·s, des psychologues et si possible des psychomotricien·ne·s, qui ont des compétences, un regard et des savoir-faire complémentaires.

Enfin, cela suppose d'adapter le projet éducatif et pédagogique de la crèche aux besoins de chaque enfant : un enjeu de taille, qui demande parfois de « prioriser » certain·e·s enfants ; posant alors une question éthique qui doit être travaillée au sein de chaque établissement.



Inégalités de genre : déconstruire les stéréotypes

Une deuxième source d'inégalité entre les personnes se manifestant dès la petite enfance est celle induite par le genre. Selon l'IGAS, « **toutes les politiques de promotion de l'égalité butent sur un obstacle majeur, la question des systèmes de représentation qui assignent hommes et femmes à des comportements sexués** ». L'étude menée par un groupe de chercheur.se.s identifie que, sous couvert de neutralité dans les crèches, celles-ci tendent à conforter les stéréotypes de genre, entravant ainsi le bon développement des enfants¹⁵.

La neutralité se manifeste par la volonté de fournir un accueil indifférencié à tous les enfants, quel que soit leur genre. Dans le milieu professionnel de la crèche, cela se traduit aujourd'hui par une absence de mention du caractère sexué des enfants dans les documents officiels des collectivités territoriales et des crèches, et par l'affirmation des professionnel.le.s d'une égalité de traitement entre les enfants. Or, cette neutralité affichée présente deux inconvénients majeurs :

- 1. L'égalité de traitement** n'est pas réelle, car les professionnel.le.s de crèches vivent, comme tout le monde, dans une société regorgeant de **stéréotypes sexistes**. Ceux-ci sont inconsciemment intégrés s'ils ne sont pas déconstruits, les conduisant à avoir des attentes différentes envers les petits garçons et les petites filles.
- 2. La neutralité ne répond pas aux inégalités** auxquelles font face petits garçons et petites filles dans **leur vie extérieure à la crèche** (publicité, famille, société en général), les conduisant eux-mêmes à intégrer certains codes genrés qui nécessiteraient donc de la part de professionnel.le.s de mettre en place des **actions à visée volontairement compensatoire pour atteindre une égalité réelle**.

Les recherches menées dans le cadre du rapport de l'IGAS montrent des attentes différenciées envers les enfants : une attention portée sur l'apparence et le calme pour les filles, sur les capacités physiques pour les garçons, une **gestion des conflits au détriment des filles** lors d'activités mixtes. Les professionnel.le.s **interrompent davantage les filles** lorsqu'elles parlent, et **tolèrent moins d'émotions chez les garçons, autres que la colère**. Lors d'un sport, l'attention est portée sur la technique des garçons et sur l'élégance des filles. Et les vêtements des filles sont jugés en fonction de leur esthétique, ceux des garçons en fonction de leur confort et de la liberté de mouvement qu'ils permettent. Les robes et les jupes entravent par ailleurs les capacités d'exploration, et sont **peu propices au développement d'une motricité sans frein** ; notamment en raison des attentes de pudeur des professionnel.le.s envers les filles.

(15) Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance, IGAS, 2012

(16) Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance, IGAS, 2012

78%

des livres pour enfants ont
un héros masculin

Concernant les supports éducatifs utilisés, les **jeux sont associés à l'extérieur, la construction, la technique et la réussite pour les garçons** ; ceux des filles sont bien moins nombreux, axés sur l'intérieur, les jeux de rôle et les compétences verbales. Par ailleurs, **78% des livres pour enfants ont un héros masculin**, décrit pour ses qualités et défauts, sans précision sur le genre, tandis que les personnages féminins sont décrits physiquement à l'aide d'attributs associés aux femmes. Le masculin est dès lors présenté comme l'universel, le **féminin comme une déclinaison du masculin**. Enfin, il convient de préciser que si les différences de traitement se font dans leur écrasante majorité au détriment des filles, **les écarts des garçons par rapport au comportement « masculin » attendu est plus sévèrement réprimé¹⁶**.



Les conséquences identifiées sont nombreuses, et participent à établir la base des inégalités entre filles et garçons : **dès 4 ans, 70% des enfants identifient spontanément la domination au masculin**¹⁷. Les filles ont une estime d'elle-même bien moindre, s'autocensurent, prennent moins de risques, voient leur apprentissage du raisonnement analytique et spatial amoindri, sont moins autonomes et confrontées à une forte attente de conformisme. À long terme, cela conduit notamment à ce que **les filles soient plus douées et à l'aise à l'école**, leur socialisation de docilité et de passivité y étant appréciée, **et beaucoup moins dans le monde professionnel**, axé sur la compétition, l'estime de soi et la prise de risque ; **et inversement pour les garçons**¹⁸.

Les études montrent également que la **présence de professionnel·le·s quasi-exclusivement féminin participe à l'intégration de ce modèle** chez les enfants, qui identifient les femmes dans les métiers du « care », maternelles, aux compétences plus naturelles que professionnelles ; à l'inverse des hommes, soit absents soit aux postes d'encadrement des crèches¹⁹.

Plusieurs expérimentations ont été menées, notamment en Seine-Saint-Denis afin de déconstruire ces préjugés et de compenser l'inégalité d'accompagnement et d'éducation filles/garçons, en prenant l'exemple des crèches suédoises, exemplaires en la matière. Ces **expériences pilotes montrent un climat apaisé dans les crèches** qui en ont bénéficié, une baisse des comportements agressifs, une **grande satisfaction des professionnel·le·s** quant à l'intérêt de leur métier et du projet, voire un apport dans leur vie personnelle.

Comme pour les inégalités sociales, il ne s'agit pas de dire que la crèche peut tout résoudre. En revanche, deux modes d'action peuvent être mis en œuvre pour répondre à cet enjeu de société majeur :

- 1. Faire un travail de déconstruction auprès des professionnel·le·s de leurs propres biais** genrés, et des attentes différenciées envers les enfants qui en découlent
- 2. Construire une formation initiale et continue afin de comprendre dans quelle mesure les enfants ont intégré les attentes de comportements genrés**, et d'être en mesure de proposer des **activités compensatoires** visant une égalité réelle entre filles et garçons dans les crèches, leur offrant les mêmes possibilités de développement. L'enjeu est d'atteindre une égalité de résultat, les activités pédagogiques séparées ne servant qu'à compenser un désavantage momentané.



Une initiative du GROUPE SOS Formation à l'égalité filles/garçons chez Crescendo

Bien que le sentiment de ne pas faire de différences dans l'accueil des petites filles et des petits garçons soit communément répandu, les études menées ont démontré que les adultes se comportent, sans s'en rendre compte, de manière différente en fonction du genre de l'enfant.

Loin de chercher à nier les différences entre filles et garçons, un des objectifs majeurs de la pédagogie de l'égalité est d'amener les enfants à développer toutes leurs compétences, indépendamment des assignations de genre à l'œuvre dès le plus jeune âge.

Pour pouvoir dépasser les non-dits, il est nécessaire de susciter une évolution des pratiques, le changement ne pouvant être que progressif et global. Toutes les représentations doivent être repensées sur un mode égalitaire : choix des jouets, des livres, des activités, du langage... Ce qui rend nécessaire la formation des professionnel·le·s de la petite enfance à ces enjeux.

À Crescendo, la sensibilisation sur l'égalité filles/garçons fait partie de notre socle de formation continue. Nous mettons aussi à disposition de nos professionnel·le·s une bibliographie avec des ouvrages intéressants à lire aux tout·e·s petit·e·s, qui mettent en scène des héros atypiques : une princesse qui gère un dragon, un garçon qui aime le crochet, etc., et qui invite les enfants à se projeter dans des situations non genrées.

(17) How Preschoolers Associate Power with Gender in Male-Female Interactions: A Cross-Cultural Investigation. Rawan Charafeddine, Imac Maria Zambrana, Benoît Triniol, Hugo Mercier, Laurence Kaufmann, Anne Reboul, Francisco Pons, Jean-Baptiste Van der Henst. Sex Roles, le 7 janvier 2020, Institut des sciences cognitives (CNRS/ Université de Lyon)

(18) Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance, IGAS, 2012

(19) Ibid

Enfants en situation de handicap : accueillir sans condition

L'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants ne va toujours pas de soi, malgré les recommandations. En 2018, **54% des enfants en situation de handicap sont gardés exclusivement par leurs parents**²⁰, contre 32% des autres enfants²¹. **35% des mères et 4% des pères de ces enfants ont dû réduire ou cesser leur activité professionnelle** pour répondre aux besoins de leur enfant²². Ils déclarent se sentir **isolés, manquent d'information et d'accompagnement** pour organiser la vie de leur enfant, trouver les soins adéquats, solliciter les aides auxquelles ils ont droit, préserver leur vie de couple et dégager du temps pour s'occuper de leurs autres enfants ; sans parler de trouver du temps de répit nécessaire à leur équilibre.

Un accueil adapté en crèche peut répondre à ces problématiques particulières, en proposant aux parents et à leur enfant un accompagnement personnalisé, notamment au **moment délicat du dépistage et de la pose de diagnostic ; et coordonner l'articulation entre milieu ordinaire et milieu spécialisé** la plus favorable au développement et au bien-être de leur enfant. La crèche peut faire le lien avec le milieu parfois opaque de la santé, les méandres administratifs, la **multiplicité des acteurs qui gravitent autour des enfants en situation de handicap** parmi lesquels il est souvent compliqué de se repérer ; ajoutant encore à la charge des parents.

Les professionnel·le·s de crèches peuvent également travailler l'inclusion des enfants en situation de handicap au milieu des autres, développer des **activités et projets pédagogiques adaptés**, accompagner et soutenir les parents. Enfin, **l'inclusion d'enfants en situation de handicap permet aux professionnel·le·s de crèches d'acquérir des compétences en dépistage précoce**, pouvant bénéficier aux autres enfants et servir un **objectif global de prévention en santé publique**.



54%

des enfants en situation de handicap sont gardé·e·s exclusivement par leurs parents

Or, on estime qu'il manque actuellement **10 000 solutions d'accueil en France pour les enfants en situation de handicap**²³. Les freins majeurs à l'accueil de ces enfants en crèche découlent du manque de ressources humaines : dans l'enquête Geste, **89% des établissements d'accueil de jeunes enfants et maisons d'assistant·e·s maternel·le·s estiment manquer de moyens financiers** pour compenser le temps de travail supplémentaire, **81% pensent manquer de compétences** pour répondre aux besoins spécifiques de ces enfants, et **78% ont peur de mal faire**²⁴. Les crèches ne peuvent se permettre de mobiliser toutes leurs ressources vers un petit nombre d'enfants au détriment des autres, et ont besoin d'une formation de qualité pour être en mesure de proposer un accueil adapté, et un accompagnement correspondant aux besoins spécifiques de chaque enfant. De plus, **un tiers des enfants en situation de handicap est accueilli moins de deux jours par semaine**²⁵; ce qui représente une **perte financière pour les établissements concernés** et répond rarement aux besoins des parents.

89%

des établissements d'accueil de jeunes enfants et maisons d'assistant·e·s maternel·le·s estiment manquer de moyens financiers pour accueillir des enfants en situation de handicap

81%

pensent manquer de compétences

78%

ont peur de mal faire

(20) Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille, Rapport HCFEA, 2018

(21) Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013

(22) Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille, Rapport HCFEA, 2018

(23) Estimation HCFEA, Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille, Rapport HCFEA, 2018

(24) Expertise des conditions d'accueil et de prise en charge des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et en maison d'assistantes maternelles (MAM) », Geste, juin 2018

(25) Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille, Rapport HCFEA, 2018



Une initiative du GROUPE SOS

L'inclusion des enfants extra-ordinaires chez Crescendo & la Plateforme petite enfance et handicap Egaldia de GROUPE SOS Solidarités

Aujourd'hui, 7,48 % des enfants accueilli·e·s à Crescendo sont des enfants en situation de handicap (soit des enfants reconnu·e·s en situation de handicap par la MDPH, soit des enfants qui ne le sont pas encore mais présentent un retard du développement, nécessitant une adaptation des modalités d'accueil et du personnel supplémentaire). Pour 50 % de ces enfants, le retard de développement a été détecté par l'équipe de la crèche. Cela montre l'importance d'une équipe formée à la prévention précoce, afin de détecter dès le plus jeune âge les retards de développement et de mettre en place un accompagnement adapté de l'enfant et de sa famille.

Pour que cet accueil soit de qualité, Crescendo s'engage à :

- Accompagner la montée en compétences des professionnel·le·s des crèches et favoriser la pluralité des regards et des compétences pour accompagner au mieux ces enfants (psychologues, psychomotricien·ne·s notamment).
- Coordonner les différents partenaires afin d'éviter le morcellement des prises en charge.
- Soutenir et accompagner les familles dans la construction d'une parentalité singulière.
- Favoriser les prises en charge thérapeutique sur le lieu d'accueil pour éviter à l'enfant et à sa famille de multiplier les lieux de rendez-vous (kinésithérapeute par exemple).

Les enfants sont tous·tes intégré·e·s au sein de la vie du collectif. L'objectif est de favoriser l'épanouissement et le bien-être de chacun et de démystifier la différence. L'équipe éducative

établit un projet individuel pour chaque enfant en situation de handicap, ce qui nécessite une bonne connaissance de son vécu, de son suivi thérapeutique, de sa pathologie et des incapacités qu'elle entraîne. Tous les enfants en situation de handicap ont accès aux mêmes activités que les autres enfants, même si les outils peuvent être amenés de façon différente, si la pathologie peut nécessiter l'utilisation d'installations spécifiques, et un accompagnement plus particulier de l'adulte.

Afin de soutenir nos équipes dans l'accueil de ces enfants extra-ordinaires, la plateforme mobile petite enfance et handicap Egaldia de GROUPE SOS Solidarités est un vrai soutien. Leur équipe pluridisciplinaire, au-delà d'accompagner individuellement les professionnel·le·s, assure un accompagnement spécifique des familles :

- Travail en lien avec les différent·e·s professionnel·le·s du soin
- Accompagnement précoce des familles, afin d'éviter l'isolement, d'accompagner le processus de parentalité et de définir les besoins de la famille en matière d'accueil.
- Coordination avec les partenaires spécialisés en charge de l'enfant : travail sur la cohésion et la cohérence du projet individualisé de l'enfant.
- Groupes de paroles pour les parents et Groupe d'expression pour les fratries, ainsi que des propositions de solutions innovantes de répit pour les parents.
- Aide aux démarches administratives.

1.

NOS PROPOSITIONS

- **Changer de paradigme en faisant des crèches un lieu d'accueil inconditionnel, à vocation éducative, première ligne de l'égalité des chances.**
- **Mettre en œuvre des projets éducatifs et pédagogiques de compensation des inégalités sociales et de genre à l'impact démontré et d'inclusion des enfants en situation de handicap.**
- **Assurer la formation des professionnel·le·s et la mise à disposition des moyens nécessaires afin qu'il·elle·s soient en mesure de les mettre en œuvre.**

Accompagner la parentalité dès la petite enfance



Situations familiales & difficultés en France

• Évolution des catégories de familles²⁶

- 1 enfant sur 5 vit dans une famille monoparentale, dirigée à 82 % par une mère
- 1 enfant sur 9 vit dans une famille recomposée
- Plus de 2 parents sur 5 jugent leur rôle difficile

Contextes familiaux fragilisants

• Enfants en situation de précarité financière²⁷ :

- 1 enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté
- 20 % des personnes sans-domicile sont des enfants
- 80 % des parents d'enfants placé·e·s appartiennent à une classe sociale défavorisée
- 47 % des familles monoparentales vivent en-dessous du seuil de bas revenus
- En France, la moitié des foyers pauvres sont considérés comme isolés²⁸

• Enfants co-victimes de violences conjugales²⁹ :

- 143 000 enfants vivent dans un foyer où les femmes sont victimes de violences physiques/sexuelles, dont 42% ont moins de 6 ans
- 80 % de ces enfants sont présent·e·s au moment des actes de violences au sein du couple
- 40 % des enfants de ces foyers sont eux·elles-mêmes victimes de violences
- Les violences s'exercent après la séparation par le biais de la coparentalité
- Coût global des violences et de leur impact sur les enfants : 3,6 milliards d'euros/an

Conséquences sur les bébés : retard staturo-pondéral, inattention, perturbation des habitudes alimentaires et de sommeil, retards de développement, stress post-traumatique.

Pour que les projets éducatifs aient du sens, il ne suffit pas de s'adresser aux enfants : **intégrer les familles au projet de la crèche est indispensable**, afin d'assurer au maximum un continuum entre apprentissage en crèche et en famille. **Or, le temps de la petite enfance et l'accueil en crèche est déterminant**, à la fois pour le développement et l'épanouissement de l'enfant tout au long de sa vie, et pour la qualité du lien parent-enfant. La crèche est donc en première ligne afin de proposer aux parents qui le désirent un **renforcement des compétences parentales**, afin de les conforter dans leur rôle, de trouver avec les professionnel·le·s les outils nécessaires à l'exercice d'une **parentalité bienveillante**, sereine et propice au développement et à l'épanouissement des enfants. Par ailleurs, les crèches sont pour certains parents l'occasion de **sortir de l'isolement**.

43 % des parents considèrent leur rôle comme difficile. Et quand ces derniers cumulent les difficultés – précarité, famille monoparentale, isolement, violences intrafamiliales, séparation et conflits conjugaux, enfants en situation de handicap, parents non-francophones ou situation d'exclusion quelle qu'elle soit- conserver suffisamment de confiance en soi et en ses compétences parentales peut devenir d'autant plus ardu.

Nous recommandons de proposer un **accompagnement global pour l'enfant et sa famille** selon un principe d'universalisme proportionné : **ouvert à tous les parents qui le souhaitent** – car tous sont susceptibles d'être confrontés à des difficultés, petites ou grandes. Cela **tout en étant capable de développer des actions spécialisées et renforcées** à destination des familles rencontrant des problématiques particulières (monoparentalité, violences conjugales, précarité, non francophones...). Le travail sur **l'accessibilité de cet accompagnement** est d'autant plus important que les parents en grande précarité ou difficulté sont également ceux qui ont **le moins accès à l'information sur les pratiques éducatives** favorisant le développement global de l'enfant.

(26) Chiffres CAF

(27) Chiffres UNICEF

(28) 4 contacts ou moins d'ordre privé par semaine

(29) Données MIPROF

Nous proposons la mise en œuvre d'une série de services, destinés au renforcement des compétences parentales dès la petite enfance. Nous identifions de prime abord plusieurs besoins :

1/ La formation des professionnel·le·s de la petite enfance, afin qu'ils et elles acquièrent les savoir-faire nécessaires : **faire émerger la parole et les besoins** des parents, **adapter la pratique professionnelle** auprès de l'enfant et la communication avec les parents aux spécificités du contexte familial, adopter la posture professionnelle appropriée. Par ailleurs, les professionnel·le·s de crèches n'ont pas vocation à agir directement sur les éventuelles difficultés des familles qui ne sont pas directement en lien avec l'accueil, le développement ou le lien parents-enfants : leur **capacité à orienter** vers les structures adaptées est donc primordiale.

2/ Le positionnement des crèches comme acteur ouvert, bienveillant, à l'écoute et travaillant main dans la main avec les parents ; vers lesquelles ils peuvent se tourner pour de simples questions quotidiennes comme pour des problèmes plus graves. Il est important de pouvoir y **accompagner ou orienter des parents** ayant un simple besoin d'informations sur le développement de l'enfant comme des parents faisant face à de plus grandes difficultés –par exemple grande précarité, isolement, enfant témoin de violences conjugales, etc. Pour cela, la **crèche doit afficher clairement cette ouverture, afin de susciter la parole**, quel que soit le degré de difficulté rencontré.

3/ L'ouverture des crèches sur la cité, comme **lieu de rencontre et de création de lien** pour son environnement. Les crèches sont un lieu de rupture de l'isolement, de contact pour certains parents, et équipées pour l'épanouissement des enfants. À Paris par exemple, on compte 64 500 personnes considérées à la fois comme isolées et vivant sous le seuil de bas revenus ; et pour certains, la crèche est l'un des rares espaces de rupture de l'isolement. Elles peuvent donc devenir un lieu ouvert de **soutien à la parentalité** et permettant de **faire vivre au maximum l'équipement pour les enfants**.





Une initiative du GROUPE SOS
**L'accueil des familles en difficulté
(crèche AVIP)**

Pour répondre à ces besoins et construire une politique de soutien à la parentalité complète, à la fois globale et adaptable aux besoins spécifiques, nous proposons plusieurs actions complémentaires :

- **Le renforcement de l'accompagnement par des psychologues**, à destination des enfants et de leurs familles, permettant le repérage d'éventuelles difficultés, un accompagnement personnalisé, bienveillant et adapté. Au minimum **1h par semaine pour 10 places, et 2h pour les crèches situées dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)**.
- **La mise à disposition d'outils de formation à destination des professionnel·le·s comme des parents**, sur les postures à adopter pour favoriser le développement des enfants, des informations issues des neurosciences permettant de comprendre les mécanismes des enfants. En effet, valoriser le parent et l'aider à prendre conscience des enjeux ne suffit pour avoir un impact sur l'enfant : il faut renforcer les compétences parentales. Cela peut passer par la mise à disposition de supports éducatifs et pédagogiques au-travers d'une bibliothèque/ médiathèque, fonctionnant par emprunts pour les parents et comme support de formation pour les professionnel·le·s.
- **Ouverture des crèches le week-end sur des temps dédiés** : pour permettre aux enfants de profiter des infrastructures, renforcer la vie de quartier, créer du lien permettant de rompre l'isolement ; et afin d'offrir un **espace de soutien à la parentalité universel**. Durant ces temps informels, les familles peuvent venir librement profiter du lieu ou chercher des informations et conseils, à leur convenance. Par ailleurs, la crèche pourra organiser des **temps d'échange** à la fois entre les parents (**pair-aidance**) et entre les parents et les professionnel·le·s de manière informelle. Enfin, l'ouverture des crèches le week-end permet de **familiariser les familles** hésitant à confier leurs enfants à la crèche au fonctionnement des lieux, aux apports pour le développement de l'enfant, au respect et à la bienveillance des professionnel·le·s pour leur fonctionnement familial et leur éducation.

Au sein de nos crèches Crescendo, une forte proportion de familles vit en-dessous du revenu « plancher » déterminé par la CAF. Ces familles, principalement des femmes seules, étrangères, issues d'un parcours de migration, isolées et/ou en recherche d'emploi ; cumulant les difficultés sociales, économiques et/ou linguistiques. Une partie des besoins d'accueil sont liés à des parcours d'insertion (formation ou reprise d'activité professionnelle). Nous avons depuis de nombreuses années mis en place dans nos établissements des systèmes favorisant l'insertion sociale et professionnelle des parents, en travaillant notamment avec le réseau local d'associations, les travailleur·euse·s sociaux·ales de secteur, etc.

Afin d'aller plus loin, et de mieux accompagner les parents dans leur insertion professionnelle, nous avons souhaité nous inscrire dans le développement de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) qui ont une double mission : réserver une place en crèche pour des jeunes enfants (0-3 ans) de parents sans emploi ; et accompagner ces derniers vers l'emploi ou la formation professionnelle, par un partenariat étroit avec Pôle emploi. Un contrat acte l'engagement de la famille à suivre l'accompagnement vers la recherche d'emploi en échange d'une place en crèche. L'orientation des parents peut passer par plusieurs canaux : sur proposition de Pôle emploi, de la crèche AVIP, ou de tout autre acteur ayant repéré un besoin.

Aujourd'hui, nous avons 4 crèches labélisées AVIP. La démarche se met progressivement en place, permettant de faciliter l'accès à l'emploi des parents, en accueillant leurs jeunes enfants. Et même s'il est encore un peu tôt pour faire le bilan de cette labélisation, la dynamique ne peut-être que positive pour les parents et leurs enfants qui bénéficient de cet accompagnement.





**Zoom sur deux outils de soutien à la parentalité:
Papoto, le projet « Parentalité pour tous » et
1001 mots, le développement du langage**

Papoto a pour objectif de favoriser la transmission des informations essentielles sur le développement de l'enfant et la parentalité aux familles les plus vulnérables, afin de lutter précocement contre les inégalités. Il repose sur 3 volets :

1/ Des capsules vidéos en plusieurs langues qui traitent des besoins fondamentaux du tout petit, de l'attachement, des émotions, du développement du langage, de l'importance du jeu, de la discipline, des écrans. Elles sont conçues comme des supports mis à la disposition des professionnel·le·s qui accueillent un public « vulnérable ».

2/ Des fiches d'information et de guidance d'animation à destination des professionnel·le·s qui accompagnent ces familles. Elles proposent un focus sur le sujet traité, des éléments de littérature scientifique, des sources, une explication sur le choix de ce sujet, des exemples de questions à poser pour animer l'échange...

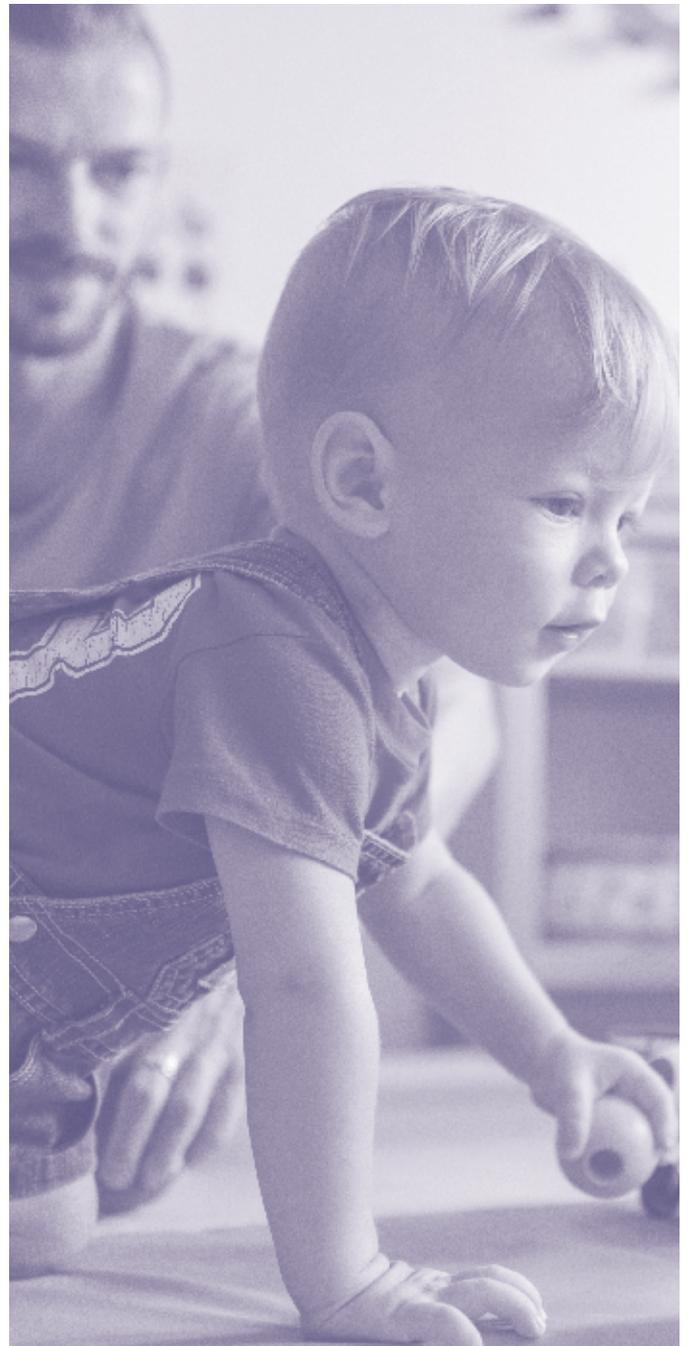
3/ Des ateliers, dans des PMI, des centres sociaux, des crèches, des écoles, des « espaces parents ». Il s'agit de proposer à des familles présentant des facteurs de vulnérabilité psychosociale de la guidance parentale « allégée » autour des besoins fondamentaux du jeune enfant.

1001 mots travaille sur l'éveil langagier des enfants, en proposant des outils basés sur les neurosciences et les expérimentations à impact démontré (Parler Bambin) aux parents. 1001 mots propose des idées et des supports éducatifs ludiques aux parents, et organise des ateliers parents-enfants encadrés par une équipe pluridisciplinaire (orthophonistes, psychologues, puéricultrices...). Ils se basent sur le soutien à la parentalité, les dynamiques du jeu, la valorisation et la confiance en soi des parents et la pair-aidance via des actions en groupe ou via leur programme « parents ambassadeurs ». Celui-ci vise à ce que les ateliers se diffusent par et pour les parents entre eux, dans une logique d'entraide et d'émulation vertueuse.



**Une initiative du GROUPE SOS
Les cafés-parents thématiques**

Crescendo organise des cafés-parents thématiques au sein de ses crèches, de manière hebdomadaire ou mensuelle. Les parents y sont conviés, parfois autour d'une thématique prédéfinie, parfois en laissant un sujet émerger librement pendant le café. Ces temps permettent des échanges conviviaux à la fois entre parents et professionnel·le·s et entre les différentes familles, créant un espace de pair-aidance. Ils permettent d'apporter un appui à celles et ceux qui le désirent dans l'exercice de leur parentalité grâce à des échanges bienveillants et privilégiés, permettant de s'exprimer librement, de créer du lien social et de quartier, de partager son expérience et de s'enrichir de celles des autres.





- **Animation et renforcement du réseau de partenaires locaux**, pour accompagner les familles sur leurs problématiques ne relevant pas directement de la parentalité : **PMI, associations spécialisées** de soutien des familles monoparentales pouvant offrir du répit (Parrains par mille), d'accès aux droits, pour les femmes victimes de violence, de lutte contre l'exclusion et la précarité financière ou administrative, etc. Par ailleurs, **l'orientation vers les partenaires spécialisés et l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** est assurée par ce même réseau : les crèches n'ont pas vocation à se substituer aux structures spécialisées, mais bien à travailler de concert avec les services pertinents. Enfin, le renforcement des partenariats avec des acteurs dynamiques et avant-gardistes d'accompagnement de la parentalité pour le développement de l'enfant vient compléter le réseau des crèches. Seule une **action globale portée par un réseau partenarial local** est à même de proposer un **accompagnement complet, individualisé et pluridisciplinaire**, permettant un véritable soutien à la parentalité dans toutes ses dimensions. Il est donc primordial de dégager du temps pour que les professionnel·le·s travaillent ce réseau.

- **Campagnes d'affichage et événements conviviaux dans les crèches** : des affiches et prospectus visibles montrent l'attention portée par l'établissement à ces questions, son écoute et sa bienveillance, facilitant la libération de la parole ; et participent à établir des repères pour les professionnel·le·s. Les **événements conviviaux comme des cafés-parents réguliers et les temps plus privés d'entretiens** avec les responsables et psychologues permettent ensuite d'établir le dialogue avec chaque famille le désirant.

Ces mesures complémentaires permettront de constituer une série d'actions de soutien à la parentalité, et ce quelles que soient les difficultés rencontrées par les parents et leur degré de complexité. Elles sont **basées sur le volontariat** des familles, la bienveillance, l'écoute, la valorisation des compétences parentales ; l'anonymat le cas échéant. Elles sont également conditionnées à la **qualité du réseau de partenaires**, afin de travailler de manière fluide et complémentaire. Enfin, l'ouverture des crèches sur la ville pour des temps de convivialité et d'échanges est une manière de rompre l'isolement et de créer des liens de proximité, tout en assurant que les citoyens profitent au maximum des infrastructures adaptées aux enfants en bas âge.



Une initiative du GROUPE SOS
**«Samedis en famille», un dispositif atypique de
Lieu d'accueil enfants-parents itinérant au sein
d'établissement d'accueil de jeunes enfants !**

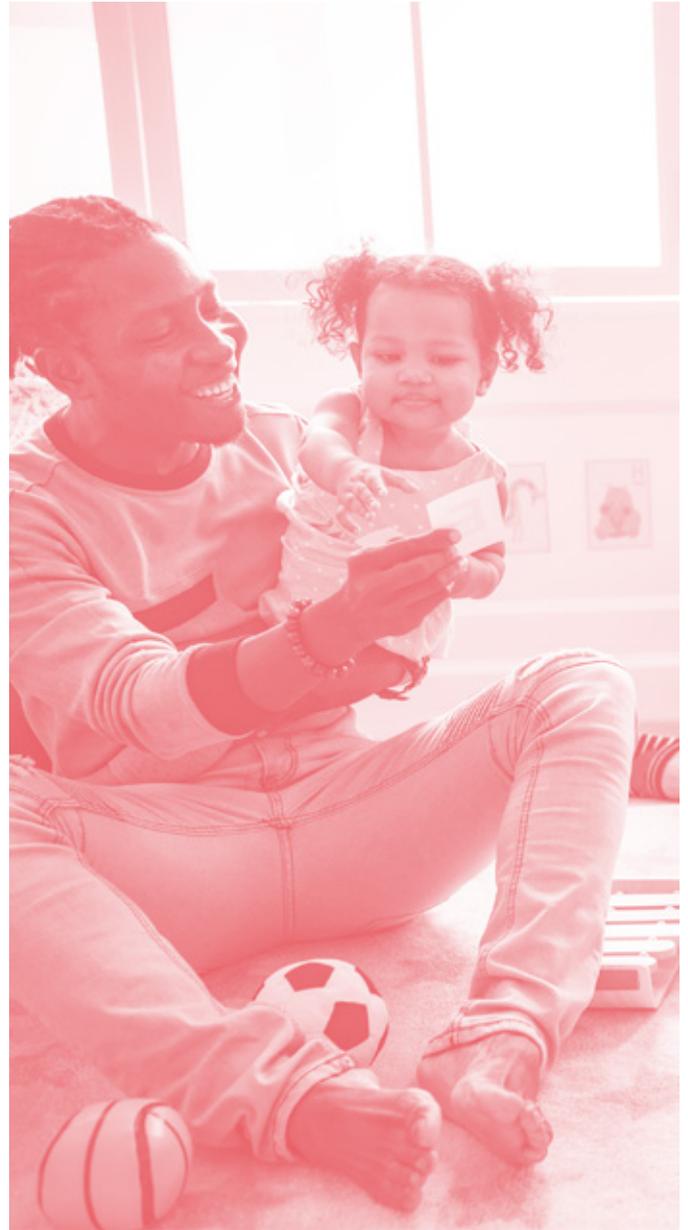
Grâce à nos deux Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), nous ouvrons nos crèches sur le quartier durant les week-ends pour les familles, inscrites ou non à la crèche. Elles viennent y trouver un espace de rencontre, d'écoute et de parole, agréable et convivial, pour se retrouver avec leur enfant autour du jeu, de nouvelles activités et d'ateliers parent/bébé, rencontrer d'autres familles du quartier et être accompagnées sur leurs compétences parentales (15^e et 19^e arrondissement, Paris).

Installer ce dispositif au sein d'une crèche déjà en fonctionnement, donc équipée et adaptée, présente un véritable intérêt en termes de rapport coût / efficacité. Les lieux se prêtent bien à l'accueil enfants-parents. Ils sont équipés, sécurisés. Les familles y sont accueillies de manière anonyme par deux accueillant•e•s, un•e éducateur•trice jeunes enfants et un•e psychologue.

Toutes les interrogations, les questions sont les bienvenues : celles autour du lien, des limites et de la question de la sécurité affective, de la gestion des conflits et de la frustration. Les problématiques du couple autour de l'image parentale sont également récurrentes : comment gérer les divergences autour des questions éducatives, la place de chacun, l'autorité.

Les parents s'observent, semblent s'inspirer parfois, ou se conseiller. La vigilance et la re-verbalisation des accueillant•e•s sont primordiales afin d'éviter le jugement et favoriser une dynamique d'entraide.

Nos Lieux d'accueil enfants-parents prévoient systématiquement, au-delà de l'espace jeu libre, des ateliers enfants-parents avec une mise à disposition de matériel favorisant la créativité et le jeu. Partager un atelier ou une activité ensemble, c'est partager un moment, des émotions, voir l'autre en société, voir ses pairs réagir, discuter, copier, apprendre, tisser des liens, prendre du plaisir et donc soutenir la parentalité. Cela permet aussi de se servir des différents médias proposés dans ces ateliers (médiateurs culturels, musicaux, psychomoteurs) pour aborder d'une manière moins formelle les questions ou difficultés des parents.



2.

NOTRE PROPOSITION

Renforcer l'accompagnement de la parentalité dans les crèches, en combinant l'accompagnement des parents pendant les temps d'accueil et l'ouverture des crèches le week-end pour des temps conviviaux et informels à destination des familles du quartier.

Proposer des carrières dans la petite enfance à la hauteur de l'investissement social nécessaire : **les enjeux de formation et de recrutement des professionnel·le·s**

Pour réaliser l'investissement dans la petite enfance nécessaire, au-travers d'un accompagnement à la parentalité de qualité et de programmes éducatifs ambitieux à même de compenser les inégalités de départ, il faut nous donner les moyens de ces enjeux.

Or, les **moyens humains manquent**. Les métiers de la petite enfance font face à une crise des vocations, entraînant de grandes **difficultés à recruter** et des **disparités territoriales** importantes. Les professionnel·le·s de première ligne et de bon niveau sont en nombre insuffisant : alors que les ambitions

éducatives croissent et nécessitent un encadrement qualifié, le déficit est estimé entre 7 et 9 %, de postes vacants, concentrés sur un quart des structures³⁰. Cette grande difficulté de recrutement entraîne également une baisse de la qualité des recrues : 12 % des crèches n'ont pas les 40 % de personnel qualifié requis, près d'un quart des structures de plus de 45 places n'ont pas le nombre d'éducateur·rice·s jeunes enfants (EJE) minimum, plus d'un quart des directeur·trice·s d'établissements le sont par dérogation, n'ayant pas les diplômes nécessaires³¹. À cela s'ajoutent les difficultés de remplacement des congés longues durées, qui concernent au moins un tiers des structures. Enfin, cela provoque également **d'importantes rotations du personnel** : 2 salarié·e·s de crèches sur 3 ont moins de 7 ans d'ancienneté, contre 1 sur 2 en moyenne chez les salariés français.

Il est donc nécessaire de travailler sur les freins propres aux écoles de formation, de **travailler l'attrait de ces carrières et de revaloriser ce secteur**, afin d'une part de pallier le manque d'effectifs qualifiés, et d'autre part d'améliorer la qualité des parcours professionnels.

La conception actuelle de la formation initiale dresse plusieurs barrières à l'entrée dans ces carrières : le **manque de places dans les écoles** d'auxiliaire de puériculture (AP), le manque de postulant·e·s pour les écoles d'EJE, le **coût des formations** parfois élevés, des formations et des modes de recrutement peu adaptés aux réalités du métier entraînant un **taux d'échec important en fin de formation** et un haut taux de **turn over** sur les postes. Il y a donc un fort travail d'accessibilité des formations (information, valorisation de ces carrières et coût) à réaliser. De plus, certains freins concernant les modalités de formation peuvent être facilement levés : le parcours des AP comporte un stage obligatoire de 15 jours en maternité, qui empêche les écoles d'accepter davantage d'élèves car il y a peu de places pour ces stages. Nous pourrions donc envisager un cursus alternatif ne comprenant pas ce stage, permettant de travailler en crèche, complété par un stage en maternité ultérieurement et de manière prioritaire pour celles et ceux qui souhaiteraient se reconverter.



(30) Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels, Sylviane Giampino, 2016
(31) Études et résultats Drees, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, 2012

Par ailleurs, ces métiers comportent beaucoup de freins à la progression, les rendant peu attractifs sur le long terme : ils sont très **cloisonnés** avec peu de passerelles pour changer de métier, la **progression des carrières est quasi-inexistante** pour une **faible rémunération**, et la mobilité est également très faible. La réponse à apporter passera notamment par l'élaboration **d'un socle de compétences communes** facilitant les transitions et la compréhension entre professionnel·le·s. Celles et ceux commençant une carrière sans qualification doivent pouvoir valider leurs compétences et bénéficier de formations continues diplômantes; et des salaires rehaussés, en cohérence avec l'importance des missions accomplies dans ce domaine. Les **contrats d'apprentissages** constituent également une option intéressante, permettant de se former par la pratique, qui pourrait partiellement résoudre les difficultés de recrutement et améliorer la qualité de la formation de terrain.



Une initiative du GROUPE SOS **Bien-être et épanouissement des salarié·e·s**

Chez Crescendo, le bien-être des enfants et de leurs familles au sein de nos structures passe par celui de nos professionnel·le·s. Le bien-être favorise les compétences et inversement ; c'est pourquoi nous les mettons au centre de nos préoccupations. Cela se matérialise concrètement par :

- Une attention soutenue aux recrutements et à l'intégration des nouveaux·elles professionnel·le·s.
- Un ratio de professionnel·le·s auprès des enfants comprenant au minimum 50% de diplômé·e·s éducateur·trice de jeunes enfants (EJE) et d'auxiliaire de périculture (AP).
- Des professionnel·le·s ressources pour accompagner les équipes: infirmier·ère, psychiatre, psychomotricien·ne, médecin
- Un climat de confiance et de bienveillance entre professionnel·le·s, quel que soit leur poste ou leur niveau hiérarchique constitue le premier gage du bien-être au travail. L'écoute mutuelle, la solidarité, l'échange, le respect, le non-jugement, la convivialité sont autant de pratiques et de valeurs que nous promouvons.
- Le travail auprès des enfants et de leurs familles requiert énergie, concentration, bienveillance, patience... Nous prenons garde à assurer à nos professionnel·le·s un cadre de travail fonctionnel et ergonomique, la mise à disposition de salles de repos agréables et équipées, une organisation des plannings réfléchie, des temps de réunion, la mise en place d'une démarche de Qualité de Vie au Travail (QVT) co-construite avec nos salarié·e·s.
- La motivation est particulièrement importante dans notre travail, car elle a un impact direct sur la qualité de l'accueil de notre public. Elle se nourrit de l'intérêt pour le travail, assuré notamment par la contribution de chacun.e au projet pédagogique ou social et la reconnaissance des encadrant·e·s. Elle relève aussi de la responsabilité de chaque professionnel·le : être assidu.e aux réunions d'équipe, nourrir sa pratique, être force de proposition, savoir demander de l'aide sont autant de démarches au service du progrès de chacun et de l'enrichissement de son travail.
- Assurer le développement des compétences des professionnel·le·s : la formation continue constitue l'un des leviers fondamentaux de la motivation et de la compétence des professionnel·le·s. Dans un souci d'égalité de traitement des professionnel·le·s, nous veillons à proposer ces formations à tous les profils, quelle que soit leur qualification de départ.
- Favoriser la prise d'initiatives : le projet de chaque structure est le fruit d'une co-construction qui ne peut se réaliser que si chaque professionnel·le s'autorise et est autorisé·e à prendre des initiatives. Il faut pour cela accompagner, prévoir du temps pour expliquer, accepter un certain « lâcher prise » tout en conservant un cadre ; c'est offrir un espace pour permettre à chacun d'exprimer sa créativité.

Pour améliorer la qualité du travail en crèche et donc son attractivité, il est aussi impératif de permettre aux professionnel·le·s de **prendre du recul par rapport à leur pratique** et de se former sans la présence des enfants. Un taux d'encadrement suffisant pour permettre aux professionnel·le·s des **temps quotidiens d'observation, de réflexion et d'échanges pour adapter leurs pratiques** à chaque enfant améliorerait considérablement la qualité, l'intérêt et les conditions de leur travail³². Cela permettrait également des absences sur le terrain afin de se former. La CAF finance actuellement 3h de temps de concertation par place et par an, quand **nous estimons que 30h/place/an seraient nécessaires pour permettre aux équipes un travail de qualité** ; en particulier depuis que la mise en place de la Prestation Unique de Service (2002) a diminué le financement des temps de travail hors présence des enfants. Par ailleurs, ce paiement à l'heure pour les familles a déstabilisé l'équilibre économique des

établissements mais aussi l'état d'esprit des relations entre les familles et les crèches, la logique de rentabilité prenant le pas sur celle de service public. Les professionnel·le·s de la crèche s'usent à présent pour avoir un taux d'occupation maximum ; travail chronophage qui se fait au détriment des enfants, des familles, de la formation et des temps de concertation. C'est d'autant plus important que l'évolution des missions des crèches vers les projets éducatifs, la compensation des inégalités et l'accompagnement individualisé et adapté à chaque enfant accroissent les attentes envers les professionnel·le·s.

Enfin, ces métiers sont **peu valorisés** dans l'imaginaire collectifs, et presque exclusivement **féminins : perçus comme des métiers de faibles compétences**, assurés par des femmes et associés à l'« instinct maternel », plus qu'à l'acquisition de savoir-faire professionnels. À cela s'ajoute une forte suspicion liée à la pédocriminalité pour les hommes exerçant ce métier et parfois la réticence des équipes féminines à les intégrer ;

autant d'aspects pouvant en faire un environnement de travail complexe pour les personnels masculins. Ils constituent environ 1% des professionnel·le·s de la petite enfance, la proportion maximale étant de 3% pour les éducateurs de jeunes enfants³³.

Il est donc impératif de **repenser l'image des hommes et des femmes, dans les métiers du service à la personne** en général et en l'occurrence dans les métiers de la petite enfance. C'est à la fois un enjeu de recrutement, l'une des causes identifiées par l'IGAS de la transmission des stéréotypes sexistes aux enfants accueilli·e·s, un enjeu de société quant aux préjugés persistants sur les métiers genrés. C'est aussi le moyen de mettre en valeur les compétences nécessaires à l'exercice de ces métiers, ne découlant pas de capacités « naturelles » féminines ; revalorisant ainsi les femmes qui l'exercent et légitimant l'orientation des hommes vers ce secteur.



Une initiative du GROUPE SOS
Les chiffres 2017 des salarié·e·s Crescendo
 (baromètre interne du GROUPE SOS)

91%
 de salarié·e·s
 se déclarent heureux de
 travailler chez Crescendo

Plus de 90%
 des salarié·e·s trouvent
 leur travail intéressant
 et ont le sentiment qu'il
 répond à leurs attentes
 professionnelles

98%
 des salarié·e·s motivés par
 la finalité et le sentiment
 d'utilité dans leur travail

Près de 90%
 des personnes ayant
 répondu estiment que leur
 implication dans le travail
 est prise en considération

Le rapport à l'encadrement de proximité et aux collègues sont aussi des **leviers de motivation, de soutien et de reconnaissance importants** pour les salarié·e·s

86% ont le sentiment
 que les derniers changements
 apportés par leur ligne managériale
 sont justifiés et **88%** que leur avis
 est pris en compte lorsque des
 changements sont décidés

Solidarité entre collègues :
 bonne ambiance au sein des équipes
 pour plus de **90%** des personnes ayant
 répondu

(32) Pierre Moisset, Les pros de la petite enfance, 3 octobre 2017, « Pourquoi les pros ont besoin de temps sans enfants pour mieux les accueillir. »
 (33) Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance, IGAS, 2012

Nous proposons donc de **revaloriser ces métiers, tant du point de vue de l'image que des possibilités de progression de carrière, de mobilité, et de salaire.** C'est à cette seule condition que les propositions précédentes de ce plaidoyer, visant à prévenir les risques et à réduire les inégalités dès la petite enfance peuvent aboutir et se développer de manière efficiente. C'est également une réponse indispensable au manque de places dans les crèches. Enfin, cela s'inscrit pleinement dans les politiques d'égalité femmes/hommes. Nous proposons pour cela une campagne nationale de revalorisation des métiers de la petite enfance, portant une attention particulière au changement de leur image genrée.



Une initiative du GROUPE SOS **le RAM-RAP itinérant de Crescendo**

L'accueil petite enfance en crèche est indissociable d'une stratégie de territoire, afin de tenir compte des autres modes d'accueil. Les modes de garde à domicile occupent une place prépondérante dans le paysage national, et les enjeux de formation des professionnel·le·s et d'accompagnement des parents y sont aussi importants. Pour répondre à ces enjeux, Crescendo a lancé son RAM-RAP (Réseau d'assistant·e·s maternel·le·s / réseaux d'auxiliaires parental·e·s) itinérant. Ce relais gratuit pour les professionnel·le·s de la garde à domicile est animé par un·e éducateur·rice de jeunes enfants qui les accueille ainsi que les enfants dont ils ou elles ont la charge, pour des temps de jeu et d'échanges de pratiques. Il permet :

- **Pour les enfants :** d'améliorer la prise en compte de leurs besoins au travers de l'accompagnement des adultes qui les entourent, de temps d'éveil, d'expérimentation et de socialisation en dehors du domicile; et de les faire participer à des ateliers ludiques éducatifs, culturels, artistiques.
- **Pour les familles :** d'être accompagnées en toute transparence dans la relation qu'elles entretiennent avec les auxiliaires parentaux·ales et les assistant·e·s maternel·le·s, de pouvoir partager des temps d'échanges entre parents et animateurs du RAM-RAP sur des questions pratiques et éducatives, d'accompagner une parentalité bienveillante.
- **Pour les professionnel·le·s :** de bénéficier d'un soutien, d'un accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes, de rompre l'isolement dont certain·e·s professionnel·le·s peuvent souffrir et de bénéficier d'une écoute par le biais de rencontres et échanges. Par ailleurs, l'échange sur les pratiques permet de limiter les « débordements » : établis par certains parents (ménage, repassage...).

3.

NOTRE PROPOSITION

Mener une campagne nationale de revalorisation des métiers de la petite enfance, pour assurer une montée en compétence des professionnel·le·s à la hauteur de l'investissement social attendu.



Pour que les modes d'accueil collectif de la petite enfance deviennent pleinement acteurs de l'inclusion dès le plus jeune âge, le GROUPE SOS propose de :

1. Mettre en œuvre des projets éducatifs et pédagogiques -à impact démontré- de compensation des inégalités sociales et de genre. Garantir l'accueil inconditionnel et l'inclusion des enfants en situation de handicap.

2. Renforcer l'accompagnement de la parentalité dans les crèches, en combinant l'accompagnement des parents pendant les temps d'accueil et l'ouverture des crèches le week-end pour des temps conviviaux et informels à destination des familles du quartier.

3. Mener une campagne nationale de revalorisation des métiers de la petite enfance, pour assurer une montée en compétence des professionnel-le-s à la hauteur de l'investissement social attendu.

GROUPE SOS

102c, rue Amelot - 75011 Paris

Tél. 01 58 30 55 55 - info@groupe-sos.org

Retrouvez-nous sur

groupe-sos.org



GroupesOS

Entreprendre au profit de tous